

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 6 juillet 2015, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Jonathan Alix, est absent.

ORDRE DU JOUR

1 Assemblée de juin 2015

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 8 juin 2015
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2015

2 Assemblée du 6 juillet 2015

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Dépôt du rapport *Indicateurs de gestion 2014*
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Affectation d'une dépense au fonds des carrières et sablières
- 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements
 - 4.1.2 Renouvellement de l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie
 - 4.1.3 Embauche d'un nouveau pompier

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Ministère des Transports – Disposition d'un immeuble excédentaire
 - 5.1.2 Déplacement de poteau d'Hydro-Québec – Mandat à un notaire pour acquisition d'une servitude

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Avis de motion – Tarification des travaux réalisés du cours d'eau Dutilly
- 6.2 Suivi rencontre au sujet du remplacement de la canalisation du cours d'eau du Village sur le terrain de l'école Jean XXIII
- 6.3 Entente relative à la gestion des travaux de remplacement de la canalisation dans le cours d'eau du Village – Phase II
- 7 Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Délimitation systématique de bandes riveraines après les travaux de cours d'eau
- 8 Loisirs et culture**
 - 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Remplacement d'un employé au camp de jour
 - 8.1.2 Entente Loisirs – Ville de Farnham
 - 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 Présentation d'un projet - Programme de soutien aux installations sportives et Récréatives - Phase III
 - 8.2.2 Adoption d'un règlement d'emprunt pour la construction d'un centre multifonctionnel

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

Correspondance

- Co-1 MRC de Rouville – Travaux d'entretien cours d'eau Nadeau branches 2 et 6
- Co-2 Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie – Tournoi de golf
- Co-3 Fiducie Desjardins – Rapport financier pour l'année 2014 du Régime de retraite simplifié
- Co-4 Avizo experts-conseils – Offre de services pour sites contaminés
- Co-5 Service d'achat pour les municipalités (SAM) – Congrès 2015
- Co-6 CPE Bambin Club - Remerciements
- Co-7 Société d'Alzheimer du Haut-Richelieu - Remerciements
- Co-8 Direction de santé publique de la Montérégie – Informations chaleur extrême été 2015
- Co-9 Ministère de la Santé et des Services sociaux – Précautions à prendre pour Algues bleu-vert
- Co-10 MAMOT – Collaboration pour rapport financier 2014
- Co-11 Courses Gourmandes - Information
- Co-12 École Jean-XXIII – Suivi emprunt des locaux

RÉSOLUTION 07-194-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2015

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-195-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2015

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-196-15

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D	32 135,33 \$
▪ Déboursés directs :	4 071, 92\$
▪ Fournisseurs :	88 806,23 \$
▪ Salaires :	37 175,41 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

DÉPÔT DU RAPPORT INDICATEURS DE GESTION 2014

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport *Indicateurs de gestion 2014*.

RÉSOLUTION 07-197-15

AFFECTATION D'UNE DÉPENSE AU FONDS DES CARRIÈRES ET SABLIERES

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la dépense relative au balayage de la rue Saint-Georges, lors des semaines du 27 avril, 11 mai, 25 mai, 8 juin, 22 juin, 6 juillet, 20 juillet, 3 août, 17 août, 1^{er} septembre et 28 septembre, soit imputée au fonds de carrière et sablière.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 07-198-15 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a avisé par écrit la Municipalité d'Ange-Gardien qu'elle avait l'intention de continuer à offrir les services d'un technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2016 et que les conditions de renouvellement de l'entente intermunicipale ont été communiquées à la Municipalité;

Considérant que la Municipalité doit aviser par écrit la Régie intermunicipale d'incendie de son intention de renouveler ladite entente pour l'année 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'informer la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville que la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite renouveler l'entente intermunicipale d'incendie et accepte les conditions proposées par celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-199-15 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'entériner l'embauche de M. Sammy Lacasse, recommandé par le Service des incendies, aux conditions proposées dans le rapport administratif soumis par Mme Brigitte Vachon, directrice générale.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-200-15 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DISPOSITION D'UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE

Considérant que le Ministère des Transports du Québec est disposé à céder l'immeuble excédentaire, lot 3 974 721, à la Municipalité d'Ange-Gardien pour la somme de 34 790,17 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu :

- De vérifier l'intérêt des propriétaires contiguës pour ledit immeuble, au prix soumis par le Ministère des Transports du Québec, plus les frais afférents;
- D'informer le Ministère des Transports du Québec des démarches entreprises par la Municipalité à cet égard.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-201-15

DÉPLACEMENT DE POTEAU D'HYDRO-QUÉBEC – MANDAT À UN NOTAIRE POUR ACQUISITION D'UNE SERVITUDE

Considérant que dans le cadre des travaux de la rue Saint-Georges, des poteaux d'utilités publiques doivent être déplacés et que lesdits déplacements nécessitent l'acquisition de servitudes;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Brigitte Vachon, à requérir les services d'un notaire dans le cadre des travaux de déplacement de poteaux d'utilités publiques de la rue Saint-Georges.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – TARIFICATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DU COURS D'EAU DUTILLY

Monsieur Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau Dutilly.

RÉSOLUTION 07-202-15

ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CANALISATION DANS LE COURS D'EAU DU VILLAGE – PHASE II

Considérant qu'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), toute municipalité régionale de comté peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire, conclue conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), lui confier la gestion des travaux dans les cours d'eau situés sur son territoire, lesquels sont sous la compétence de la MRC de Rouville;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien et la MRC de Rouville ont choisi de conclure une entente intermunicipale aux fins de confier à la Municipalité la gestion des travaux

d'aménagement visant le remplacement du tracé et le remplacement de la canalisation du cours d'eau du Village phase II;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser M. le maire, Yvan Pinsonneault et la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien, une entente entre la MRC de Rouville et la Municipalité d'Ange-Gardien ayant pour objet de confier à la Municipalité d'Ange-Gardien diverses tâches reliées à la gestion des travaux d'aménagement visant le remplacement de la canalisation dans le cours d'eau du Village phase II située sur le territoire de la Municipalité et de prévoir les modalités d'exercice de ces responsabilités.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-203-15

DÉLIMITATION SYSTÉMATIQUE DE BANDES RIVERAINES APRÈS LES TRAVAUX DE COUR D'EAU

Considérant l'adoption de la résolution numéro 15-05-9659 par la Municipalité régionale de comté de Rouville (MRC) le 6 mai 2015, par laquelle la MRC prévoit l'inclusion, dans les cahiers des charges, pour les prochains travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau, d'une clause ou d'un item au bordereau des prix afin d'exiger la délimitation de la bande riveraine par l'entrepreneur;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien reconnaît l'importance de sensibiliser les riverains, dont les producteurs agricoles, à l'importance de maintenir une bande riveraine afin de prolonger la durée de vie des travaux d'entretien et de permettre une meilleure conservation des sols;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien informe la MRC de Rouville qu'elle reconnaît l'importance d'apporter une protection minimale aux bandes riveraines tel que prévu dans les règlements municipaux d'urbanisme mais que, comme la bande riveraine est une compétence municipale, qu'elle informe la MRC de ne pas inclure la délimitation de la bande riveraine dans les cahiers des charges ayant trait aux travaux à exécuter sur le territoire d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-204-15

REMPLACEMENT D'UN EMPLOYÉ AU CAMP DE JOUR

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser Madame Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, de procéder à l'embauche de Mlle Samantha Tuyishime pour remplacer Mlle Magalie Cournoyer en tant qu'animatrice au camp de jour 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-205-15
ENTENTE LOISIRS – VILLE DE FARNHAM

Considérant l'entente loisirs avec la Ville de Farnham concernant les activités de hockey mineur et de patinage artistique;

Considérant la résolution numéro 2015-240, adoptée par la Ville de Farnham le 2 juin 2015, relative à l'annulation des intérêts de la facture numéro 4FD000510;

Considérant que la Ville de Farnham doit s'assurer d'arrimer sa tarification pour le patinage artistique afin de ne pas mettre en péril les ententes avec les autres Villes;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'annuler la résolution numéro 06-180-15 ainsi que le paiement relatif et d'autoriser le paiement de la facture numéro 4FD000510 au montant de 14 350,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-206-15
PRÉSENTATION D'UN PROJET – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX
INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières procédera à l'agrandissement de l'école Jean-XXIII afin de pouvoir accueillir la population d'âge scolaire en augmentation;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite pouvoir utiliser une partie de l'agrandissement et contribuer financièrement à l'ajout d'un deuxième plateau sportif et de d'autres locaux devant servir aussi aux activités sportives et communautaires de sa population;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

Que la Municipalité d'Ange-Gardien autorise la présentation du projet de construction d'un centre multifonctionnel attenant à l'école Jean-XXIII au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité d'Ange-Gardien à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que la Municipalité d'Ange-Gardien désigne Madame Brigitte Vachon, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs

au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-207-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-15 DÉCRÉTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN DANS LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE JEAN-XXIII ET AUTORISANT À CETTE FIN UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1,3 MILLIONS DE DOLLARS

Madame Brigitte Vachon, directrice générale procède à la lecture du règlement numéro 780-15.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter le règlement numéro 780-15 décrétant la participation financière de la Municipalité d'Ange-Gardien dans le projet d'agrandissement de l'école Jean-XXIII et autorisant à cette fin une dépense et un emprunt de 1,3 millions de dollars.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 07-208-15

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Benoit Pepin que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière